

LE SAVIEZ-VOUS ?

#2

Les rappels sur repos...

www.sante.cgt.fr

RAPPEL SUR LES REPOS C'EST ILLEGAL !!!

Même pas en rêve...
Je ne suis pas d'astreinte !



Arrêtez de nous culpabiliser
EMBAUCHEZ !

Les listes téléphoniques des agents détenues et utilisées au quotidien par l'encadrement sont illégales... autant que les sollicitations faites sur les réseaux sociaux !

La seule liste téléphonique qui est légale, c'est celle validée par la CNIL, qui se trouve dans la mallette scellée des Cadres de Garde, qui n'est ouverte que pour être utilisée lors de Plan Blanc après décision du Préfet ou du Ministère.

Il est donc **illégal de rappeler les agents** sur leurs repos quels qu'ils soient... Il peut y avoir des **sanctions pour les cadres** qui vous téléphone.

Et si tous ensemble nous faisons valoir nos droits, le CHU devra embaucher.

La mobilisation de chacun aujourd'hui fera les soignants de demain.

Pour plus de détails : voir www.cgtchutoulouse.fr

DROITS, LUTTES et QUOTIDIEN DES SALARIE-E-S DU CHU DE TOULOUSE



Plus d'infos dans les permanences syndicales:

Rangueil: 05-61-32-25-67 Larrey: 05-67-77-14-11 Purpan: 05-61-77-77-08 Purpan plaine: 05-67-77-10-88

Hôtel-Dieu: 05-61-77-84-70 La Grave: 05-61-77-79-71, Fontaine salée: 05-61-90-92-90, Garonne: 05.34.55.76.78

Intranet: rubrique vie sociale/syndicats du CHU/syndicat, site www.cgtchutoulouse.fr FACEBOOK : «CGT CHU TOULOUSE»